

Appel à projets communal en Cohésion sociale 2024



Dans la prolongation des dernières années, le service Cohésion axe Vie Associative de la commune d'Anderlecht souhaite augmenter et renforcer le nombre d'ASBL travaillant sur notre commune,

favoriser leur développement mais également mettre en réseau, créer des synergies entre les différentes ASBL existantes afin de favoriser les échanges entre celles-ci dans un objectif commun d'innovation et de remobilisation face aux besoins et enjeux grandissants de la population anderlechtoise.

Nous vous proposons de développer un projet de cohésion parmi un de ces **quatre thèmes** :

- Réappropriation des espaces publics pour TOUS à travers des créations et productions collectives
- Professionnalisation du tissu associatif ;
- Soutien à la parentalité et/ou aux familles monoparentales.
- Réduction de la fracture numérique par le biais d'un partenariat avec un Espace Numérique Public.

C'est à travers ces quatre thématiques (détaillées par la suite), que la commune d'Anderlecht souhaite apporter un soutien aux initiatives locales qui développent des activités en lien avec la cohésion sociale et les spécificités de celle-ci.

Définition de la Cohésion sociale et objectifs généraux

« Par cohésion sociale, on entend l'ensemble des processus sociaux qui contribuent à assurer à tous les individus ou groupes d'individus, quels que soient leur origine nationale ou ethnique, leur appartenance culturelle, religieuse ou philosophique, leur statut social, leur niveau socio-économique, leur âge, leur orientation sexuelle ou leur santé, l'égalité des chances et des conditions, le bien-être économique, social et culturel, afin de permettre à chacun de participer activement à la société et d'y être reconnu ».

Ces processus visent en particulier la lutte contre toute forme de discrimination et d'exclusion sociale par le développement de politiques d'intégration sociale, d'interculturalité, de diversité socio-culturelle et de cohabitation des différentes communautés locales. Ils sont mis en œuvre, notamment, par le développement d'une action communautaire de quartier et du travail en réseau ».

Les objectifs généraux qui animent ces processus sociaux sont structurés autour de « la lutte contre toute forme de discrimination et d'exclusion sociale ». Ils se déploient, de façon spécifique, dans le cadre d'actions publiques par « le développement de politiques d'intégration sociale, d'interculturalité, de diversité socioculturelle et de cohabitation des différentes communautés locales ». Leur modalité de mise en œuvre évoque « l'action communautaire de quartier et de travail en réseau ».

La citoyenneté et le mieux vivre ensemble sont visés dans la diversité socioculturelle et l'interculturalité. En effet, vouloir de la cohésion sociale, c'est vouloir créer du lien entre les individus et groupes d'individus. Ce travail de mise en commun est avant tout un travail de proximité, qui doit s'inscrire dans le cadre de vie des habitants de nos communes : la convivialité et le mieux vivre ensemble, c'est avant tout dans nos quartiers qu'elle doit naître ou se renforcer.

Créer du lien, c'est mener un véritable travail pédagogique d'éducation et de sensibilisation auprès de tous les citoyens, et plus particulièrement auprès des enfants et des jeunes, ainsi que de leurs parents et leurs aînés, en rapport avec tous leurs lieux d'apprentissage et de rencontre.

Au regard des éléments qui précèdent, la Commission communautaire française concrétisera ces objectifs par un soutien à des initiatives locales s'inscrivant dans le partenariat et le travail en réseau. Les initiatives soutenues devront tendre à des effets multiplicateurs.

La cohésion sociale, de par les projets qu'elle soutient, entend poursuivre un objectif de mixité sociale et culturelle. Elle favorise la rencontre de l'autre dans l'espace public et soutient la personne dans son objectif d'insertion dans son quartier, dans sa commune et dans sa région.

Les actions doivent être organisées de manière à permettre aux différents publics d'expérimenter la diversité. Une attention particulière sera portée par les opérateurs afin de favoriser une ouverture et d'atteindre au moins pour certaines de leurs actions une réelle mixité.

Les principes de base de la Cohésion sociale

Ces principes de base doivent être visés en filigrane pour toutes les actions de cohésion sociale.

Les 4 Mixités

La cohésion sociale s'entend à plusieurs niveaux : mixité culturelle, mixité de genre, mixité d'âge, mixité sociale. Encourager des projets visant ces 4 mixités semble incontournable pour favoriser réellement des échanges, encourager des ouvertures, un accès à une citoyenneté et évite des attitudes de repli identitaire, de racisme, de violence. Les actions doivent être organisées de manière à permettre aux différents publics d'expérimenter la diversité. Ce travail de dépassement des barrières s'inscrit totalement dans les objectifs de la cohésion sociale et cet objectif doit être mesurable et concrétisé à moyen terme.

- Mixité culturelle -

La rencontre entre publics d'origine culturelle multiple permet une réelle ouverture et un mieux vivre ensemble s'il y a réellement participation à un projet commun et non juste juxtaposition d'approches spécifiques. Les associations « mono culturelles » doivent s'investir dans le réseau associatif afin de concrétiser des projets transversaux. Les équipes d'encadrement doivent également encourager cette mixité en favorisant la multiplicité des cultures en leur sein, et pouvoir plus facilement toucher des publics mixtes.

- Mixité de genre -

La problématique du genre et plus particulièrement de la mixité, de l'émancipation et de l'égalité hommes – femmes n'est plus une priorité en tant que telle mais doit bien évidemment être présente dans toutes les actions.

Il faut veiller à ce que tous les publics soient touchés par les diverses actions. Une attention particulière sera portée au public masculin adulte, moins présent dans les actions menées dans le précédent quinquennat.

Les actions sont proposées tant aux hommes qu'aux femmes, même si certaines actions peuvent ne s'adresser qu'à une catégorie de genre mais l'objectif est néanmoins de permettre une réelle mixité pour la majorité des actions proposées. Afin de favoriser une mixité de genre dans les actions, il sera apprécié qu'il y ait au minimum une action mixte accueillant tant des hommes que des femmes.

- Mixité d'âge -

Le public plus âgé est très peu touché par le secteur de la Cohésion sociale ainsi que les activités intergénérationnelles. Or, ces rencontres entre aînés et plus jeunes pourront être encouragées de façon plus significatives et permettre des transmissions d'histoires, de savoirs, d'expériences.

- Mixité sociale -

Le décret Cohésion sociale s'adresse prioritairement à un public «défavorisé» socio-économiquement sans pour autant exclure les publics plus favorisés dans le déroulement de leurs actions. Cette mixité sociale peut en effet être un réel levier pour dépasser d'éventuels préjugés en participant ensemble à des projets divers.

Une approche et une initiation citoyenne

Pour toutes les actions, il faudra veiller à ce qu'apparaisse en toile de fond une approche citoyenne permettant l'apprentissage des droits et devoirs, les règles du vivre ensemble, les notions de respect de la diversité ainsi que des actions suscitant le débat et la réflexion. Cette approche citoyenne devra être présente au travers de l'ensemble des actions menées par l'asbl. Des positions encourageant la haine, la xénophobie, un prosélytisme de quelque nature qu'il soit ou tout obscurantisme seront écartées. En effet, il va de soi que pour répondre aux objectifs du décret Cohésion sociale, toutes les actions devront viser à atteindre le respect des principes des droits de l'homme à savoir le respect des différences, l'égalité hommes-femmes, la tolérance, ...

Le travail en réseau et le partenariat

Le soutien à des initiatives locales ou régionales doit s'inscrire dans un partenariat et un travail en réseau.

Par réseau, il faut entendre l'ensemble des associations et des partenaires communaux et institutionnels, avec lesquels vous êtes amené à collaborer, par exemple pour relayer des informations, orienter une personne vers une association ou une institution plus spécialisée dans la problématique concernée. La notion de réseau fait référence à votre carnet d'adresses et à votre rôle de relais au quotidien.

Par partenariat, il faut entendre réalisation d'un projet ou d'une action avec une ou plusieurs autres associations. Il ne s'agit pas d'une « simple » collaboration, comme un contact, une demande d'information ou même une aide d'ordre plus ponctuel. Il s'agit donc de s'inscrire dans une dynamique commune, soit dès la définition du projet, soit dans sa réalisation concrète.

Le travail en partenariat sera privilégié.

Des petites asbl se retrouvant dans une même structure (maison des associations, pépinières d'asbl, maisons de quartier) seront encouragées. En effet cela permet de réaliser d'importantes économies d'échelles, d'offrir au public une diversité de services et de créer des partenariats effectifs.

La cohésion sociale doit être envisagée en articulation avec l'ensemble des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Cette articulation doit se concrétiser dans un travail en réseau, permettant de travailler en partenariat avec d'autres opérateurs pour encourager l'ouverture et la mixité des publics et des approches.

Les domaines d'actions subsidiables de l'appel à projets de 2024

Ici, vous retrouvez le détail des domaines d'actions subsidiables. Pour rappel, les quatre grands thèmes de l'appel à projet sont :

- Réappropriation des espaces publics pour TOUS à travers des créations et productions collectives
- Professionnalisation du tissu associatif ;
- Soutien à la parentalité et/ou aux familles monoparentales.
- Réduction de la fracture numérique par le biais d'un partenariat avec un Espace Numérique Public.

Les différentes thématiques et sous-thématiques ont été choisies suite au diagnostic local de cohésion sociale, aux constats sur le terrain, aux rencontres avec les différentes associations présentes sur le territoire d'Anderlecht et en accord avec Monsieur Milquet, Échevin en charge de la Vie Associative.

Réappropriation des espaces publics pour TOUS à travers des créations et productions collectives

Au sein de notre commune, l'enjeu du bien vivre ensemble attire toutes les attentions. Le but principal de cette thématique est de créer et développer des liens du collectif par le collectif et pour le collectif.

Notre territoire communal est riche de sa diversité socio-culturelle mais se caractérise aussi par la méconnaissance des autres et des activités “voisines”, le replis, l'isolement, etc.

L'objectif visé par ce champ d'action est de travailler avec les habitants d'un quartier (ou plusieurs quartiers) sur les enjeux de la cohésion sociale et du vivre ensemble. L'important ici est d'impliquer le public dans toutes les phases du projet (construction, réalisation/production, évaluation) afin que ce projet réponde à des besoins identifiés dans les différents diagnostics réalisés ces deux dernières années (cohésion sociale, jeunesse, etc) et de mettre en avant l'aspect collectif et collaboratif. L'objectif est également de travailler et développer cette volonté de vivre-ensemble avec différents acteurs associatifs (de la Commune ou de Communes voisines) mais également les écoles, les institutions communales, régionales, fédérales, etc. Le tout ayant pour finalité une production commune et partagée par et pour la population anderlechtoise.

Le projet proposé :

- tend à l'amélioration de la vie de quartier, de la sécurité et de la salubrité, de la connaissance de ses voisins ;
- favorise la participation active des habitants dans le projet ;
- permet la rencontre de publics de différentes composantes issus d'un ou de plusieurs quartiers ;
- se conclut par un résultat/production exploitable durablement par et pour habitants.

- permet une réappropriation citoyenne de l'espace public par réappropriation citoyenne on entend une participation active des habitants face aux problématiques du quartier, une utilisation des ressources de chacun pour la cause commune, pour son envi-

ronnement, et par espace public on entend un lieu physique, comme une place, un square ou encore une sphère d'influence.

- met en avant la santé et du bien-être des citoyens, et cela de manière large (*de l'éducation à la santé au bien-être alimentaire en passant par la santé mentale*) qui sont des arguments encore trop cachés, par le biais d'activités en extérieur mais également des actions de solidarité.
- soit un projet qui a pour but premier la cohésion sociale donc qui tiennent compte des 4 mixités. C'est-à-dire : mixité culturelle, mixité de genre, mixité d'âge, mixité sociale. Les actions doivent être organisées de manière à permettre aux différents publics d'expérimenter la diversité.

Cette année, le projet doit mettre l'accent sur :

- l'inclusion et l'accessibilité des personnes à besoins spécifiques ;
- la création de liens avec un public isolé et/ou fragilisé : NEETS, personnes âgées, etc.

Professionalisation du tissu associatif

Dans la continuité de 2023, nous souhaitons renforcer l'accès pour les associations à la formation et à sa professionnalisation.

Nous savons que les formations pour vous et votre équipe coûte relativement cher. C'est pourquoi nous vous proposons une thématique qui vise à la professionnalisation du tissu associatif par le biais de :

- la mutualisation des formations et d'outils en lien avec vos missions de cohésion ;
- l'optimisation de l'accès aux informations pour le secteur de la cohésion sociale sur Anderlecht ;
- Renforcement des dynamiques de groupe et de la cohésion au sein du groupe.

Soutien à la parentalité et/ou aux familles monoparentales

Pour innover et répondre à une réalité émergentes et grandissantes au sein de la commune d'Anderlecht, nous souhaiterions apporter un nouvel élan, dans le travail associatif pour faire face à la non-demande et permettre aux parents et/ou familles monoparentales qui n'ont pas l'habitude de traverser la porte des services, de leurs offrir l'opportunité de se questionner sur la parentalité à notre époque. Dans ce cadre il sera souhaité à :

- Offrir un soutien pratique, émotionnel et éducatif aux parents, en particulier aux familles monoparentales, pour soutenir leurs compétences parentales et favoriser le bien-être familial. Avec un accès facile à des ressources éducatives et de soutien pour les parents.
- Offrir une approche pratique et accessible pour soutenir les parents, en particulier les familles monoparentales, dans leur rôle parental. En favorisant l'échange d'expériences et de ressources, contribuer à renforcer les compétences parentales et à promouvoir le bien-être familial.

- Créer des groupes paroles, à l'échelle micro du quartier, où les parents peuvent poser des questions, partager des conseils et des expériences, et trouver du soutien auprès d'autres membres de la communauté, créer des groupes de soutien spécifiques aux défis rencontrés par les familles monoparentales, où les parents peuvent rencontrer d'autres personnes dans des situations similaires pour partager des conseils et trouver du réconfort.
- Créer un lieu accueil ou un lieu relais, en se servant d'espaces communaux, où les parents de famille monoparentale ou seules puissent déposer leurs enfants afin d'avoir un moment pour eux-mêmes, un espace incluant un accueil innovant des enfants, des jeunes et garantissant la sécurité et l'épanouissement de manière organisé et régulière. Pour les jeunes enfants c'est un espace de babysitting gratuit ou à prix réduit.
- Offrir une solution innovante pour soutenir les parents, en particulier les familles monoparentales, dans leur rôle éducatif et dans la gestion quotidienne de leur foyer.
- Fournir aux familles bénéficiaires un accès à des ressources locales, telles que des services de garde d'enfants abordables, des programmes d'aide alimentaire, des activités récréatives pour les enfants, etc. Faciliter également le réseautage entre les familles pour favoriser le soutien mutuel.
- Renforcer des compétences parentales, Réduction de l'isolement social des familles monoparentales, Amélioration du bien-être familial. Création d'un sentiment de communauté et de soutien mutuel.
- Effectuer un suivi régulier pour évaluer l'efficacité du programme, recueillir des commentaires des participants et apporter des ajustements si nécessaire.

Réduction de la fracture numérique par le biais d'un partenariat avec un Espace Numérique Public

Au sein du territoire de la commune d'Anderlecht, d'une part, il y a de plus en plus de nouveaux habitants ; pas uniquement des primo-arrivants mais des personnes d'horizons, de cultures, de nationalités, d'origines très diversifiés.

D'autre part, il y a une population installée depuis plusieurs générations dans certains quartiers qui voient arriver de "nouveaux habitants". Anderlecht connaît différents flux migratoires depuis de nombreuses années.

Toutes ces changements apportent une certaine fracture numérique au sein de la population, la digitalisation des canaux, beaucoup de **personnes n'ont pas accès à ces technologies ou ont des difficultés à les utiliser**, ainsi que l'augmentation des personnes qui ne maîtrisent pas une langue nationale.

Notre objectif est de soutenir des actions qui :

Organiseront des ateliers et des séances de formation à planifier et mettre en œuvre des ateliers réguliers dans les locaux de l'EPN sur des sujets tels que l'utilisation d'Internet, la création d'une adresse e-mail, la navigation sur le web en toute sécurité, la gestion des fichiers, etc.

Recruteront des formateurs bénévoles ou rémunérés si nécessaire.

Organiseront des événements communautaires, des séances d'information et des campagnes de sensibilisation pour promouvoir l'importance de la maîtrise des compétences numériques dans la vie quotidienne.

Mettront en avant les avantages de l'accès à la technologie et à Internet.

Critères de sélection des projets

Il est important de noter que le jury se base sur les critères ci-dessous pour délibérer du projet présenté se basent sur les critères ci-dessous pour délibérer du projet présenté.

Dans un objectif d'optimiser le champ d'action des ASBL et leur travail quotidien mis en place avec la population anderlechtoise, le Service Cohésion axe Vie Associative souhaite faire ressortir certains critères d'action au sein des projets subsidiés :

- favoriser un public anderlechtois dans les activités menées ;
- œuvrer à des actions de cohésion sociale qui favorisent la mixité soutenue au point de vue social, genre, génération, culture et handicap ;
- mettre en avant la maîtrise et l'expertise professionnelle face à la problématique relevée ou face au public visé ;
- soutenir l'innovation sociale en encourageant la nouveauté dans leurs actions (dans le sens où le projet subsidié est une innovation par rapport à l'activité principale de l'association porteuse du projet mais toujours en accord avec son objectif social et le cadre de l'appel à projet) ;
- travailler en partenariats avec les services communaux et/ou les autres associations présentes sur le territoire anderlechtois ;
- inviter les ASBL se situant sur des zones où le tissu associatif est moins développé (Bon Air/Peterbos/Moortebeek/La Roue/Bizet) à se manifester et à partager leur projet. Cependant, l'appel à projets ne ferme pas les portes aux autres quartiers de la commune ;
- l'adéquation entre la description du projet et la thématique choisie ;
- la cohérence du budget prévisionnel, des subsides perçus et des actions menées ;
- la structuration et la faisabilité du projet.

Nous recommandons aux associations ayant reçu une subvention communale l'année dernière à présenter un projet en partenariat avec d'autres associations. Avoir reçu un soutien communal précédemment n'est pas un critère d'exclusion, mais nous encourageons vivement les partenariats dans une optique de parrainage/marrainage et dans une volonté d'intégrer de nouveaux acteurs au sein du tissu associatif anderlechtois.

Conditions de sélection de projets

L'appel à projets est ouvert aux associations et aux collectifs de quartier développant des actions sur le territoire anderlechtois dans les thématiques précitées. Les activités subsidiables concourront à renforcer la mixité sociale, genrée et culturelle et déboucheront sur la responsabilisation du public bénéficiaire et sur un accroissement de ses capacités d'autonomie et de socialisation. Les projets doivent :

- développer une ou des action(s) dans une des 4 thématiques précitées ;
- être réalisé entre le 01.01.2024 et le 31.12.2024 ;
- se dérouler sur la commune d'Anderlecht principalement ou s'adresser aux Anderlechtois ;
- ne pas avoir déjà reçu un autre subside pour l'action proposée ;
- prévoir une répartition du subside détaillée face à l'/aux action(s) menée(s) (grille budgétaire prévisionnelle à compléter). Cela sous-entend que toute demande de : prise en charge de frais de charge, location, salaire, honoraire, etc doit préciser le pourcentage lié à l'action (exemple : préciser le loyer mensuel du local et le nombre d'heure pris en considération pour le projet) ;
- viser une action spécifique en dehors des activités principales de l'ASBL (cependant, les activités entrent bien entendu dans les objectifs suivis par l'ASBL) ;
- si vous le souhaitez, vous pouvez introduire plusieurs projets individuels ou collectifs ;

Informations pratiques

Les propositions de projets sont à introduire auprès du Service Cohésion axe Vie Associative de la Commune d'Anderlecht

✓ Quand ?

Du 27 mars au 21 avril 2024

✓ Comment ?

- 1) remplir le questionnaire (qui se trouve sur le site internet de la Commune d'Anderlecht ou accessible par email en contactant la Vie associative : vieassociative1070@anderlecht.brussels ;
- 2) avec toutes les pièces suivantes : le bilan financier, le rapport d'activité/bilan moral de 2023, les statuts actualisés, le budget prévisionnel du projet, l'attestation bancaire (reprenant le numéro de compte bancaire de l'ASBL), un résumé de votre projet qui tient sur une feuille A4 (format slide de présentation powerpoint) qui servira à présenter votre projet ;
- 3) le questionnaire et les pièces jointes devront être envoyés par e-mail à : vieassociative1070@anderlecht.brussels pour le 21 avril 2024 (en format PDF)
- 4) si vous le souhaitez, vous pouvez également nous déposer le dossier en format imprimé mais il nous faudra de toute façon une version électronique ;

5) si vous ne recevez pas d'accusé de réception du dossier, c'est que nous n'avons pas reçu le dossier et donc nous ne pourrions pas être en mesure de l'analyser.

✓ **Permanences** : si vous avez besoin d'aide ou avez des questions précises sur cet appel à projets : le jeudi 04/04 de 14h à 15h30 et le mardi 16/04 de 13h30 à 15h30 à l'espace 16 arts ; veuillez nous contacter si vous souhaitez venir.

✓ **Que couvre le subsidie ?** la répartition des frais liés à une ou des activité(s) effectuée(s) entre le 01.01.2024 et le 31.12.2024 en dehors des activités principales de l'ASBL: animation, location et charges, publication et promotion, administratifs, déplacement, rétribution de prestataires/vacataire/tiers, fournitures et matériels et autres

✓ **Contacts :**

Nourhen Farjallah : Coordinatrice locale de la cohésion sociale,

vieassociative1070@anderlecht.brussels

Tahar Abdelmoumni : chargé de projets Vie associative

vieassociative1070@anderlecht.brussels

Dans le cas où votre projet est sélectionné, plusieurs obligations vont suivre :

- il sera nécessaire d'intégrer le logo de la Commune d'Anderlecht lors de communication vers votre public et l'extérieur (affiches, flyers, réseaux sociaux, ...) et de mentionner que le projet a été subsidié par cette dernière ;
- votre présence sera nécessaire lors des différents moments d'échanges et de partages entre les différentes associations subsidiées par la Commune (Concertation locale, plateforme de la Vie Associative Anderechtoise) ;
- vous devez nous notifier toutes les modifications du calendrier de vos activités en lien avec le projet ;
- vous devez nous notifier par recommandé si vous ne souhaitez plus ou vous ne pouvez plus réaliser l'activité afin de réaliser les démarches auprès de la comptabilité.

Dans le cas où votre projet est retenu et vous recevez un subside, pour le 31 janvier 2025 vous allez devoir nous transmettre un rapport d'évaluation ainsi que les pièces justificatives en lien avec ce projet. Voici un tableau récapitulatifs des dépenses justifiables :

| Type de frais | Détails | Pièces à fournir |
|--|---|--|
| Location et charges | Locations permanentes ou ponctuelles, eau, gaz, électricité, frais d'entretien, assurances immeuble, ... | Preuve paiement + bail ou attestation location factures --> précisez % pris en compte par le projet (proportionnel à l'activité) |
| Promotion et publication | Frais de réalisation, frais d'impression, frais de distribution, ... | Preuve de paiement + facture |
| Administratifs | Petit matériel, fournitures de bureau, téléphone, fax, poste, photocopies, assurances responsabilité civile, vol, ... | Preuve paiement + factures/tickets/convention |
| Déplacement | Location véhicule, assurances, déplacement du personnel ou du public en transport public ou autre (dans le cadre de l'activité) | Preuve paiement + contrat/facture/abonnement/carte prépayée |
| Personnels | Rétribution de tiers, honoraires, vacataires | Preuve paiement + convention/factures/contrats/fiche de paie --> précisez % pris en compte par le projet (proportionnel à l'activité) |
| Fournitures d'atelier, matériel pédagogique | Achat de matériel pédagogique, de fournitures d'atelier pour le projet | Preuve paiement + factures/tickets caisse |
| Animation et réalisation des actions | | Preuve paiement + factures/tickets caisse/billets d'entrée |
| Charges financières | Charges financières sur emprunt liées aux délais de subventionnement. | Preuve paiement + contrats |

Attention, ces différentes pièces justificatives seront refusées :

- Frais d'hébergements de camp/mise au vert
- Achat de nourriture
- Résidence d'artistes
- NB : Preuve paiement= extrait de compte lisible